



Administrer et contrôler un service de prévention et de santé au travail : les fondamentaux du mandataire social

Programme actualisé au 22 août 2024 intégrant la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail et ses décrets d'application

Les évolutions législatives et réglementaires ont réformé l'organisation, le fonctionnement et les missions des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST). Ainsi, la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 et ses décrets d'application visent à renforcer la mobilisation des équipes pluridisciplinaires au service de la prévention des risques professionnels et à assurer une meilleure adaptation du suivi individuel de l'état de santé des travailleurs à travers 3 offres (socle, complémentaire et spécifique).

Pour exercer ses missions, chaque SPST doit engager une démarche partenariale visant à mettre en œuvre les priorités d'action du projet de service en cohérence avec les objectifs régionaux de santé au travail et de prévention tout en tenant compte des besoins des entreprises adhérentes.

Une certification et un agrément permettent de s'assurer que l'ensemble des services rendus par le SPST sont réalisés de manière effective et que leur organisation et fonctionnement sont conformes à la réglementation.

La définition et la mise en œuvre de ces enjeux stratégiques nécessite d'en connaître les fondements et les contours pour assurer pleinement votre mandat au sein d'une gouvernance paritaire (organisation, fonctionnement et rôles du conseil d'administration et de la commission de contrôle).

OBJECTIFS

- Permettre aux mandataires sociaux (membres de la commission de contrôle et/ou administrateurs du service de prévention et de santé au travail) de comprendre les fondements, les justifications et les évolutions du système de prévention.
- Situer leurs rôles et missions au sein du service de prévention et de santé au travail à la lumière des dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.
- Renforcer la dynamique d'une vision commune des objectifs de prévention et d'organisation du service de prévention et de santé au travail.

Durée : 1 jour

Modalité : intra en présentiel

Participants : membres de la commission de contrôle et/ou administrateurs du SPST

Pré-requis : aucun

Tarif intra : nous consulter

Délai de réalisation : après échange (date, horaires et lieu).

Taux de satisfaction : 96,57 % *

Accessibilité : les locaux doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous aménageons notre démarche pédagogique aux situations de handicap.

*Taux de satisfaction obtenu auprès des participants sur l'année 2023

INTERVENANT

Pascal Brocheton. Juriste, consultant spécialisé en santé au travail. Chargé d'enseignement à l'École de Droit de la Sorbonne. Plus de 20 ans d'expérience. Enregistré Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) auprès de la DRIEETS.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés illustrés par des situations concrètes.

Des temps d'échanges pour identifier et activer des axes d'amélioration.

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation pré-formative en début de formation avec correction en fin de formation.

Un tour de table à chaque fin de séquence.

Évaluation de satisfaction à chaud des participants et appréciation du formateur.

PROGRAMME

Évaluation pré-formative

- Test flash pour évaluer les connaissances relatives à l'organisation et aux missions des SPSTI.

La santé et sécurité au travail : une responsabilité collective

- La prévention des risques, une responsabilité première des entreprises (obligation de prévention) et des salariés.
- Le document unique et la fiche d'entreprise.
- L'exposition aux facteurs de risques professionnels.
- Quelques éléments contextuels des services de prévention et de santé au travail.
- Le choix d'un service de prévention et de santé au travail et les obligations liées à l'adhésion.

La contribution des services de prévention et de santé au travail

- Les missions du SPSTI.
- L'ensemble socle de service et la cotisation.
- L'offre de services complémentaires, l'offre spécifique et la tarification.
- La mise en œuvre des missions en lien avec les équipes pluridisciplinaires.

Les priorités d'action : un mode de gestion collectif de la prévention des risques professionnels

- Plan Régional Santé Travail (PRST).
- Projet pluriannuel du Service.
- Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Un contrôle renforcé des services de prévention et de santé au travail

- Une certification.
- Un agrément.
- Un conseil d'administration paritaire
 - composition,
 - rôle,
 - fonctionnement.
- Une commission de contrôle
 - composition,
 - rôle,
 - fonctionnement.

Zoom sur la Commission Médico Technique

Correction du test flash

MANAPREV A VOS CÔTÉS



pbrocheton@manaprev.fr

Tél. : 06 98 28 89 31

MANAPREV attache une importance toute particulière à l'organisation et au fonctionnement des Services de Prévention et de Santé au Travail et adapte systématiquement ses programmes pour répondre aux besoins et aux demandes particulières des instances de gouvernance et des membres des équipes.

Pour toute question relative à notre offre de formations, nos programmes, nos méthodes pédagogiques, nos tarifs, notre réseau d'intervenants ou toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter.



Partenaire de
vos projets



Des solutions
sur mesure



Faire évoluer
vos équipes